

DÉPARTEMENT : CALVADOS  
ARRONDISSEMENT : BAYEUX  
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents et représentés : 9

Absents excusés : 1

Absents : 3

**Etaient présents** : M. Yves GUILLEMAIN et Me Mireille ALIX, Adjoint,  
M. Sébastien RAVENEL, M. William PERRON, Me Caroline VICQUELIN, Me Mireille COOK et Me Sylvie BRION.

**Etaient représentés** : Me Laëtitia GUILLARD (ayant donné pouvoir à Me Caroline VICQUELIN).

**Etaient absents** : Me Morgane GARDIE, M. Jérôme SEGOUIN et Me Barbara LELIMOUSIN

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

Brigade verte - Convention de mise à disposition  
Vente du pulvérisateur du service technique  
Complexe sportif - Attribution et approbation du marché de travaux  
Complexe sportif - Décision modificative budgétaire  
Adjudication des droits de pacage 2022/2023  
Cartes cadeaux aux jeunes – Repas des anciens  
Questions diverses

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 5 juillet 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

<b>Brigade Verte – Convention de mise à disposition</b>
---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dispositif « Brigades vertes » peut être mis à la disposition des collectivités locales pour assurer :

- Destruction de nid de guêpes, frelon Asiatique et frelon Européen (Participation financière à la charge de l'habitant (montant 60,00€) l'intervention se fait après l'appel de celui-ci. Tout déplacement sans destruction sera facturé 10,00€.
- Boîtage (sur devis)
- Destruction de ragondins
- Récupération des dépôts sauvages « Encombrants
- Récupération d'animaux errants (facturation aux propriétaires d'animaux (frais de déplacement)
- Aide et conseil auprès des élus.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition pour une durée de 1 an et demande l'autorisation à signer celle-ci au nom de la commune.  
Pour ce faire, Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de la Brigade verte.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention qui sera jointe à la délibération.
- **D'approuver** le montant de la participation financière à ce dispositif à savoir, 0,60€ par habitant et 0,40€ par hectare par an.

*VOTE : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention*

### Vente du pulvérisateur du service technique

Monsieur le Maire rappelle que le pulvérisateur du service technique n'est plus utilisable étant donné que le tracteur a été vendu.

Monsieur le Maire informe qu'un acheteur le veut pour la somme de 250€.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- **DÉCIDE** de retenir cette proposition de 250€
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre les démarches utiles

*VOTE : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention*

*Nota : Sébastien RAVENEL est l'acheteur*

### Construction d'un complexe multisports couvert – Attribution du marché.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 16 mars 2023 approuvant l'installation d'un complexe multisport couvert sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de construction d'un complexe multisports couvert.

Une consultation a été lancée le 7 juillet 2023 avec une réponse au 3 août 2023.

Considérant la consultation en date du 7 juillet 2023,

Considérant les 5 offres reçues.

Considérant la réunion du 24 août 2023 et l'analyse des celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de la consultation.

Considérant la note obtenue par Moulin TP (lot n°1 – VRD Terrassement) et Husson (lot n°2 Equipement sportif)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉSIGNE** la SARL MOULIN TP en tant que titulaire du marché terrassement VRD pour un montant de 32 266,40€ HT soit 38 719,68€ TTC
- **DÉSIGNE** la société HUSSON International SA en tant que titulaire du marché d'équipement sportif pour un montant de 178 222,09€ HT soit 213 866,51€ TTC  
Soit un montant total du marché de la construction d'un complexe multisports couvert de 210 488,49€ HT soit 252 586,19€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

*VOTE : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention*

## Décision Modificative n°3/2023 – DM complexe multisport couvert

Vu le budget primitif 2023 adopté le 05/07/20253.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	21	212	- 50 023.20€	
Investissement	21	2131	- 228 500.00€	
Investissement	23	231	278 523.00€	

*VOTE : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention*

## Bilan de la gestion du Marais à paître 2022/2023

Monsieur le maire rappelle que les adjudications de droits de pacage de 2022 et 2023 ont apporté la somme de 21 505,00€ plus un report de 2021 d'un montant de 2 560,74€ et que les dépenses se sont élevées à la somme de 5 472,08€ soit un bénéfice de 18 593,66€.

Monsieur le Maire informe que des travaux de sécurisation des deux prés de gauche vont avoir lieu prochainement, il est donc nécessaire de ne pas distribuer la totalité afin de financer ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve les comptes et fixe à **40€** la part revenant à chaque foyer conformément au système d'exploitation du marais à paître du 7 février 1953 approuvé par Monsieur le Sous-Préfet de Bayeux le 13 mars 1953.

Les ayants droits arrêtés à ce jour, étant au nombre de 242 foyers, il y aura un excédent de 8 913.66€ qui sera reporté sur l'exercice 2025.

La distribution des ayants droits est fixée au samedi 9 décembre 2023 de 9h00 à 13h00 à la mairie de La Cambe.

*VOTE : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention*

*Nota : Des travaux d'accessibilités sont à prévoir sur les parcelles des prés de gauche, afin que les utilisateurs de gabion ne détériorent pas les deux parcelles de gauche. Proposition : Pourquoi ne pas interdire la circulation par arrêté municipal afin d'interdire l'accès en voiture.*

## Achats chèques cadeaux – Repas des Anciens

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que comme les années précédentes, 4 jeunes de la commune de La Cambe participeront aux services du repas des Anciens.

Afin de les remercier, le Conseil Municipal décide d'acheter 4 carnets chèques cadeaux d'une valeur de 60€ chacune.

Cette dépense sera imputée au compte 623 au budget de l'année 2023

*VOTE : 9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention*

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

- Mettre un panneau indicateur « INTERDICTION » d'accès à la chaire de l'église.
- Il y a lieu de traiter le parquet qui se trouve sous les bancs de l'église, au xylophène. Il faut penser à le faire un mercredi afin que l'odeur ne gêne pas les enfants du catéchisme pour le mardi suivant.
- Entretien des trottoirs : proposition de faire un arrêté municipal demandant à chaque propriétaire ou locataire de nettoyer devant chez lui. (Faire du boitage et communication)
- REPAS DES ANCIENS : Mireille Alix et William PERRON se charge des colis pour les anciens de + 85 ans et ceux qui ne participent pas au repas, panier à faire chez Carrefour à Isigny S/Mer. 1 panier pour le doyen et 1 bouquet pour la doyenne et 1 fleur pour la doyenne et 1 petit panier.
- Prévoir de faire bitumer l'endroit où se situe les poubelles dans le cimetière par l'entrée de la Rue des Ecoles.
- Prévoir un éclairage sous le préau de l'école maternelle.

Fin de séance 23h00.